

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA COHÉSION SOCIALE

SERVICE DE L'EMPLOI OFFICE DES RELATIONS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Raison sociale Rue et numéro Service de l'emploi Office des relations et des conditions de travail Secteur SST-IT Rue du Parc 117 2300 La Chaux-de-Fonds

Demande d'autorisation d'occuper temporairement des travailleurs en trois équipes ou davantage à envoyer par email à orct.sst@ne.ch

NPA et Localité										
Adresse de facturation	(si différente)									
Personne à contacter										
Numéro de téléphone										
E-Mail										
Secteur concerné dans ou localisation des trav (entreprise, chantier)										
Période de nuit dans l'entreprise:			de 23h à 6h (Standard)			de 24	de 24h à 7h		e 22h à 5h	
Période du dimanche dans l'entreprise: Sa		amedi 23h au dimanche 23h (standard)			de 22l	de 22h à 22h		e 24h à 24h		
Justification de la dema Veuillez expliquer pour ou mesure organisation d'exécuter le travaux le les jours ouvrables. Le travail de nuit, du di peut être autorisé que s établi conformément à Activité des travailleurs Nombre de travailleurs demande d'autorisation préciser le nombre de p	quoi aucune plani nnelle ne permet i jour ou le soir pe manche ou contin si un besoin urger l' art. 27, al 1 et 2 concernés concernés par la (si travail en équi	ndant u ne nt est , OLT1. Combien pes, d'adultes			oien de jeunes :), al. 1 de la LT			Combien équipe	par	
[<u> </u>	. ,	□ Troyall continu							
	□ Travail en équipes □ Travail continu Se référer aux modèles SECO : Plans d'équipes (admin.ch), En cas de plan d'équipe complexe, merci de joindre le plan à la présente demande et dans la mesure du possible de reprendre un modèle SECO.									
	Date: du au									
	Equipe	Nombre de travailleurs	Horaire				Durée des pauses ¹		ıs¹	
			de	à	de	à	de	à		
	1 ^{re} équipe									
	2 ^e équipe									
	3 ^e équipe									

4e équipe



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Avez-vous obtenu, à titre individuel, le

consentement de chacun des travailleurs

Nos autorisations réservent les dispositions des conventions collectives de travail existantes.

Avez-vous obtenu celle de la commission

SERVICE DE L'EMPLOI OFFICE DES RELATIONS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL Service de l'emploi Office des relations et des conditions de travail Secteur SST-IT Rue du Parc 117 2300 La Chaux-de-Fonds

Demande d'autorisation d'occuper temporairement des travailleurs en trois équipes ou davantage suite

Si NON (veuillez

Si NON (veuillez

cocher la case)

Commentaire

éventuel

concernés ?	cocher la case)	cocher la case)
Des travailleurs concernés par cette demande ont-ils déjà travaillé plus de 24 nuits depuis le début de l'année (ou vont-ils dépasser ce nombre de nuits dans le cadre des travaux prévus)?	Si OUI (veuillez cocher la case)	Si NON (veuillez cocher la case)
Si oui, sont-ils soumis dans le cadre de leur travail aux contraintes décrites à l'article 45 OLT 1 (activités pénibles ou dangereuses)?	Si OUI (veuillez cocher la case)	Si NON (veuillez cocher la case)

Si OUI (veuillez

Si oui, ils doivent obligatoirement subir une examen médical et recevoir des conseils selon les modalités définies à l'article 45 OLT 1. Si non, ils ont tout de même droit, à leur demande, à un examen médical et aux conseils qui s'y rapportent. Le travailleur peut faire valoir son droit à l'examen médical et aux conseils à intervalles réguliers, de 2 ans chacun. Cet intervalle est abaissé à un an pour les travailleurs de 45 ans révolus (art. 44 OLT 1).

partaire concernée ?			
Si les travaux sont bruyants, avez-vous contacté l'administration communale concernée (respect	Si OUI (veuillez cocher la case)	Si NON (veuillez cocher la case)	Commentaire éventuel

Si OUI (veuillez

cocher la case)

Date de la demande

du règlement de police)?